

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 16 mai 2022** à **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-André Guertin, maire  
Madame Mélodie Georget, conseillère  
Monsieur Marcel Leboeuf, conseiller  
Monsieur Gaston Meilleur, conseiller  
Monsieur David Morin, conseiller  
Monsieur Claude Rainville, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-André Guertin.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absente :

Madame Isabelle Thibeault, conseillère

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 mai 2022 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Retrait du Règlement numéro 1271, intitulé: « Règlement décrétant des travaux de réhabilitation d'infrastructures, soit des travaux de réfection du réseau d'eau potable, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, de marquage de chaussée, d'éclairage, d'aménagement paysager et de travaux divers sur la rue Maricourt ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de deux millions neuf cent trente-sept mille trois cents dollars (2 937 300,00 \$) nécessaire à cette fin ».
4. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant des travaux de réhabilitation d'infrastructures, soit des travaux de réfection du réseau d'eau potable, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, de marquage de chaussée, d'éclairage, d'aménagement paysager et de travaux divers sur la rue Maricourt ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.
5. Adoption du projet de Règlement numéro 1323, intitulé: « Règlement décrétant des travaux de réhabilitation d'infrastructures, soit des travaux de réfection du réseau d'eau potable, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, de marquage de chaussée, d'éclairage, d'aménagement paysager et de travaux divers sur la rue Maricourt ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de deux millions neuf cent trente-quatre mille dollars (2 934 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».
6. Questions de l'assistance.
7. Levée de la séance.

**...Monsieur le maire Marc-André Guertin ouvre la séance à 19 h 30.**

...Dépôt du certificat de convocation.

2022-194

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2022 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 16 mai 2022 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question.

2022-195

**RETRAIT - RÈGLEMENT NUMÉRO 1271 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES, SOIT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL, DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE, D'ÉCLAIRAGE, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE TRAVAUX DIVERS SUR LA RUE MARICOURT AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE TROIS CENTS DOLLARS (2 937 300,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

CONSIDÉRANT l'adoption par ce conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2022 du Règlement numéro 1271 intitulé: « Règlement décrétant des travaux de réhabilitation d'infrastructures, soit des travaux de réfection du réseau d'eau potable, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, de marquage de chaussée, d'éclairage, d'aménagement paysager et de travaux divers sur la rue Maricourt ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de deux millions neuf cent trente-sept mille trois cents dollars (2 937 300,00 \$) nécessaire à cette fin » ;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie a constaté une erreur au bassin de taxation joint en annexe à ce Règlement;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ce projet sont ainsi révisés à la baisse et que ledit règlement doit être remplacé par un nouveau règlement reflétant les nouveaux coûts établis;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un registre relative au Règlement numéro 1271 devait avoir lieu les 24, 25 et 26 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Morin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil retire le Règlement numéro 1271, intitulé: « Règlement décrétant des travaux de réhabilitation d'infrastructures, soit des travaux de réfection du réseau d'eau potable, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, de marquage de chaussée, d'éclairage, d'aménagement paysager et de travaux divers sur la rue Maricourt ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de deux millions neuf cent trente-sept mille trois cents dollars (2 937 300,00 \$) nécessaire à cette fin ».

Que de ce fait, la tenue de registre prévue en lien avec ce règlement soit annulée.

2022-196

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES, SOIT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL, DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE, D'ÉCLAIRAGE, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE TRAVAUX DIVERS SUR LA RUE MARICOURT AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

Madame Mélodie Georget, conseillère municipale, donne un avis de présentation à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux de réhabilitation d'infrastructures, soit des travaux de réfection du réseau d'eau potable, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, de marquage de chaussée, d'éclairage, d'aménagement paysager et de travaux divers sur la rue Maricourt ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2022-197

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1323 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES, SOIT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL, DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE, D'ÉCLAIRAGE, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE TRAVAUX DIVERS SUR LA RUE MARICOURT AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS NEUF CENT TRENTE-QUATRE MILLE DOLLARS (2 934 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mélodie Georget  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Gaston Meilleur  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1323, intitulé: « Règlement décrétant des travaux de réhabilitation d'infrastructures, soit des travaux de réfection du réseau d'eau potable, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, de marquage de chaussée, d'éclairage, d'aménagement paysager et de travaux divers sur la rue Maricourt ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de deux millions neuf cent trente-quatre mille dollars (2 934 000,00 \$) nécessaire à cette fin », soit et est adopté par ce conseil.

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question.

2022-198

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Rainville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Marcel Leboeuf  
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance extraordinaire du 16 mai 2022 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 19 h 33.

(S) *Marc-André Guertin*  
\_\_\_\_\_  
**Marc-André Guertin, maire**

(S) *Anne-Marie Piérard*  
\_\_\_\_\_  
**Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière**